

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue via conférence audiovisuelle, le 8 décembre 2020 dès 19 h 30.

À laquelle assemblée sont présents, Monsieur Carl Talbot, conseiller, Monsieur Mario Lambert, conseiller, Madame Marie Lise Desrosiers, conseillère, Monsieur Richard Tétreault, conseiller, Monsieur Serge Gélinas, conseiller, Monsieur Luc Ricard, conseiller, Monsieur Jean Roy, conseiller, Madame Julie Daigneault, conseillère formant quorum sous la présidence de Madame Alexandra Labbé, mairesse.

Sont également présents Monsieur Jean-François Auclair, directeur général et Me Nancy Poirier, greffière.

**1. Acceptation de l'avis de convocation**

2020-12-608

PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Roy

APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel que présenté.

Adoptée

**5.1 Adoption du règlement 2020-1449 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Chambly pour l'année 2021**

2020-12-609

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière, Me Nancy Poirier, d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard

APPUYÉ PAR Madame Marie Lise Desrosiers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2020-1449 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Chambly pour l'année 2021.

Monsieur le conseiller Jean Roy propose un amendement au règlement en

regard des frais administratifs pour les paiements par carte de crédit. Suite aux différentes interventions, la proposition d'amendement sera discutée et représentée lors d'une séance ultérieure.

Adoptée

**5.2 Adoption du règlement 2020-1452 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2021**

2020-12-610

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière, Me Nancy Poirier, d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Tétreault

APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2020-1452 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2021.

Adoptée

**7.1 Émission d'obligations au montant de 9 860 000 \$**

2020-12-611

ATTENDU l'ouverture de soumissions du 8 décembre 2020 reçue du ministère des Finances;

ATTENDU le pouvoir qui a été délégué au trésorier de la Ville de Chambly en vertu du règlement 2020-1435, adopté par le conseil lors de sa séance du 7 juillet 2020, le trésorier de la Ville a adjugé l'émission de 9 860 000 \$ à Valeurs Immobilières Banque Laurentienne Inc., l'offre reçue qui s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Chambly, et ce, en conformité avec l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Madame Julie Daigneault

APPUYÉ PAR Madame Marie Lise Desrosiers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil prend acte de l'adjudication de l'émission d'obligations de 9 860 000 \$, à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

QUE le conseil mandate les Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Adoptée

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19 h 55

16. **Levée de l'assemblée**

2020-12-612

PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lambert

APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 8 décembre 2020 soit levée à 19 h 57.

Adoptée

---

Alexandra Labbé, mairesse

---

Me Nancy Poirier, greffière